



Agglomération
Provence verte

DOSSIER DE CANDIDATURE

**PRIX NATIONAL
DE LA PRÉSERVATION
DU PATRIMOINE VITICOLE.**

EDITION 2021

SOMMAIRE

Edito de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	1
Les démarches agro-écologiques	2
Le territoire viticole	4
Le socle agricole de la Provence Verte	6
L'Oenotourisme	8
Contacts	10

ÉDITO DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE

L'agglomération Provence Verte est une communauté d'Agglomération, née en janvier 2017, présidée depuis le 14 décembre 2018 par Didier BREMOND, maire de Brignoles. Réélu le 11 juillet 2020.

La communauté de l'Agglomération de la Provence Verte est issue de la fusion des communautés de communes du Comté de Provence, Sainte Baume Mont-Aurélien et Val d'Issole.



Située au cœur de la Provence, dans le département du Var. Elle réunit le potentiel de ce territoire au travers de 948 km², 28 communes et plus de 100 000 habitants, portant sur ses atouts économiques, touristiques, patrimoniaux et culturels.

Idéalement situé au cœur de la Provence Alpes Côte d'Azur, à moins d'une heure des principales métropoles régionales et des départements voisins qui concentrent 4 millions d'habitants, ce territoire desservi par l'A8 bénéficie d'atouts géographiques évidents.

L'agriculture, une force économique de premier plan en territoire Provence Verte. L'intervention de la collectivité a pour objet de lutter contre le développement des friches, et de contribuer au développement de l'agriculture en favorisant le confortement et la reprise des exploitations agricoles, les restructurations foncières. L'Agglomération Provence Verte construit également une stratégie alimentaire locale, en privilégiant le développement d'un réseau alimentaire de proximité, les circuits courts et la valorisation des initiatives et des produits locaux autour de la filière maraichage. Enfin, elle contribue à la diversification de la ressource et à sa préservation en pilotant des actions concrètes sur son bassin versant

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET QUALITÉ PATRIMONIALE DU TERRITOIRE : LA VITICULTURE, FILIÈRE ÉCONOMIQUE MAJEURE DE LA PROVENCE VERTE.

Les démarches agroécologiques :

- ☀ **Les démarches agroécologiques accompagnées et engagées** avec la certifications HVE et BIO :

Description : Le Vignoble de Provence Verte, qui représente environ 40% des espaces agricoles du territoire, est particulièrement engagée dans l'agro-écologie et a de fortes ambitions pour augmenter encore le niveau de certification environnementale et le changement de pratiques, pour diminuer encore son impact sur l'environnement.

Fin 2019, une cinquantaine d'exploitations viticoles du territoire étaient certifiées Haute Valeur Environnementale, marque de l'agro-écologie qui atteste que les viticulteurs :

- Encouragent la biodiversité afin d'offrir un réseau complémentaire aux cultures ;
- Préservent la vie des sols pour maintenir le vivant et la fertilité des parcelles ;
- Développent des synergies positives avec l'environnement naturel des cultures ;
- Favorisent le développement d'une faune utile, dont les précieux pollinisateurs.

Dès 2020, la dynamique s'est accélérée et le nombre de fermes viticoles engagées dans la démarche HVE a presque doublé sur la dernière campagne. La Communauté d'Agglomération de Provence Verte, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Var, a pour projet de faire de son territoire le 1er territoire HVE du Var, la démarche étant portée en premier lieu par la viticulture.

Le département du Var connaît une forte croissance de la viticulture biologique. Fin 2019, environ 25% des surfaces du vignoble varois étaient ainsi certifiés ou engagés en conversion Agriculture Biologique. La Provence Verte est parmi les territoires les plus avancés dans ce mode de viticulture. Deux grandes caves coopératives de l'agglomération – Correns et La Roquebrussanne plus récemment – sont d'ores et déjà certifiées en bio à presque 100%. D'autres grandes caves coopératives du territoire, inspirées par ces exemples, ont pour projet de motiver quelques adhérents à convertir leur vignoble en bio, pour envisager des cuvées bio très prochainement. Il est à noter enfin que près de 50% des surfaces viticoles de l'appellation Coteaux Varois en Provence (qui représente elle-même plus de la moitié des surfaces viticoles de Provence Verte) sont certifiées en agriculture biologique ou en conversion, qu'il s'agisse d'exploitations en caves coopératives ou en caves particulières.



Les démarches agroécologiques accompagnées et engagées avec la qualité de l'eau :

Description : 13 communes du territoire de Provence Verte sont inscrites depuis une quinzaine d'années dans un Bassin Versant à enjeux sur la qualité de l'eau et sa gestion quantitative. Dès 2008, la Chambre d'Agriculture du Var, soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Méditerranée, a engagé un programme d'actions pour accompagner les viticulteurs du territoire à réduire leur impact de pollutions ponctuelles et diffuses sur l'environnement.

Fin 2019, la Communauté d'agglomération de Provence Verte, consciente des enjeux agricoles et environnementaux sur son territoire, a souhaité prendre le pilotage de ce programme, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et l'association Agribio Var. Elle s'est ainsi engagée à soutenir financièrement les programmes d'actions viticoles sur la qualité de l'eau et à collaborer avec les techniciens pour une mise en œuvre efficace du travail, sur plusieurs années.

Le projet de la CAPV est de s'inscrire dans la durée dans ce partenariat avec les organismes agricoles, pour encourager de plus en plus de viticulteurs à suivre la démarche agro-écologique enclenchée sur leur territoire.

Les actions menées et à amener se basent sur les thématiques suivantes :

- Création et animation d'un groupe de progrès de viticulteurs pilotes sur le territoire, pour faire évoluer leurs pratiques vers l'agro-écologie et la viticulture HVE et bio ;
- Mise en place d'un réseau de parcelles expérimentales de démonstrations sur le territoire (10 parcelles) : parcelles à « zéro herbicide », parcelles avec couverts végétaux, parcelles à faibles intrants phytos...
- Journée de visites de parcelles de démonstration, d'échanges entre viticulteurs pour une large diffusion de ces pratiques ;
- Journées techniques autour de la réduction des intrants phytosanitaires, des alternatives aux herbicides, du fonctionnement des sols, tests de matériels innovants et alternatifs aux herbicides...
- Accompagnement à l'émergence d'aires de lavage de pulvérisateurs à l'échelle collective ou individuelles, pour une réduction des pollutions ponctuelles ;
- Communication autour des démarches agro-écologiques pour une large diffusion sur le territoire.

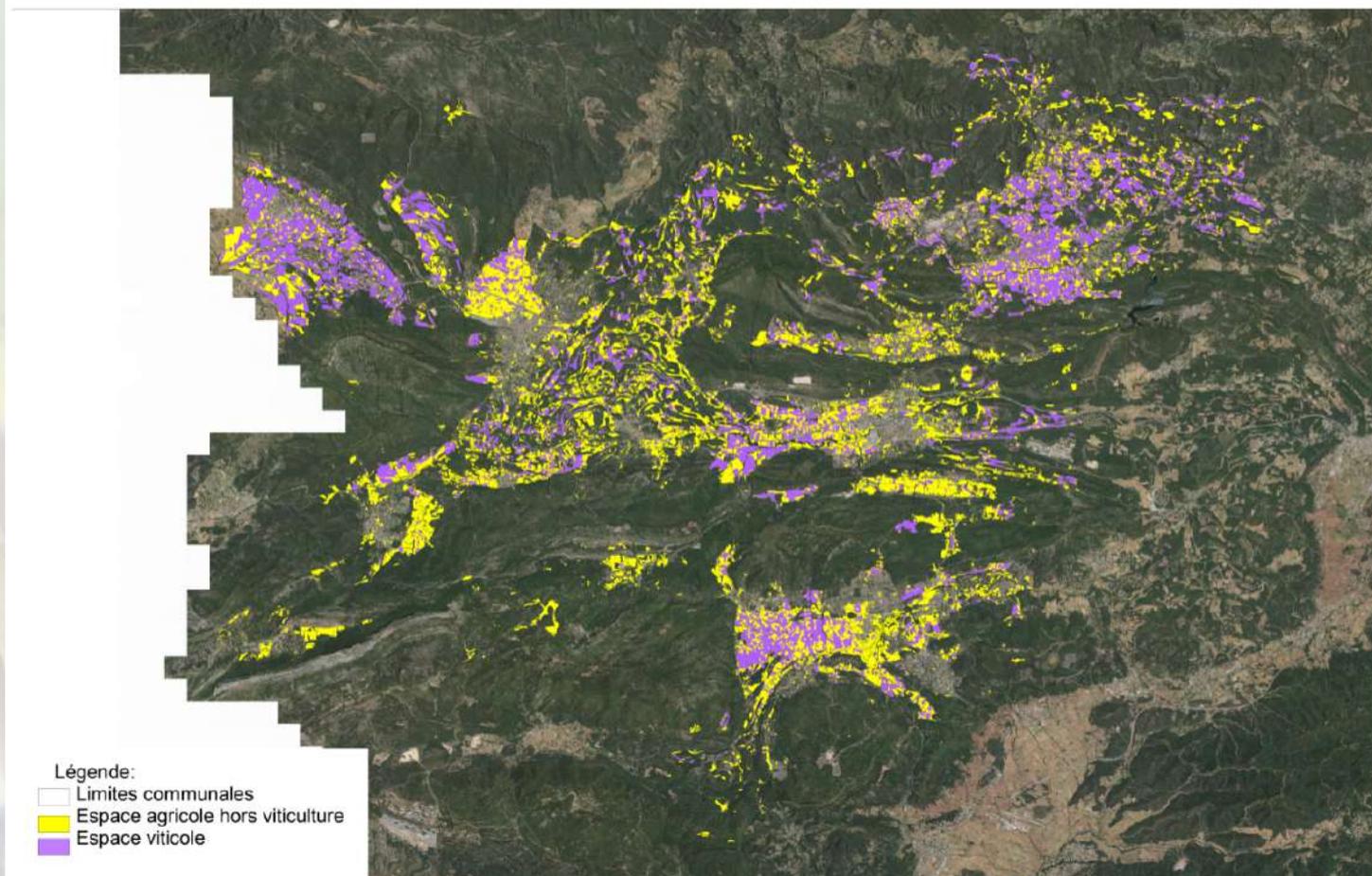
Les différentes actions de Agribio Var :

- Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques alternatives et à l'agriculture biologique ;
- Former les agriculteurs aux techniques alternatives et à l'agriculture biologique ;
- Accompagner les conversions et les projets d'installations en agriculture biologique ;
- Suivre et conseiller les agriculteurs ayant franchi le pas de la conversion bio, pour les sécuriser dans ce mode de production.

Le territoire viticole :

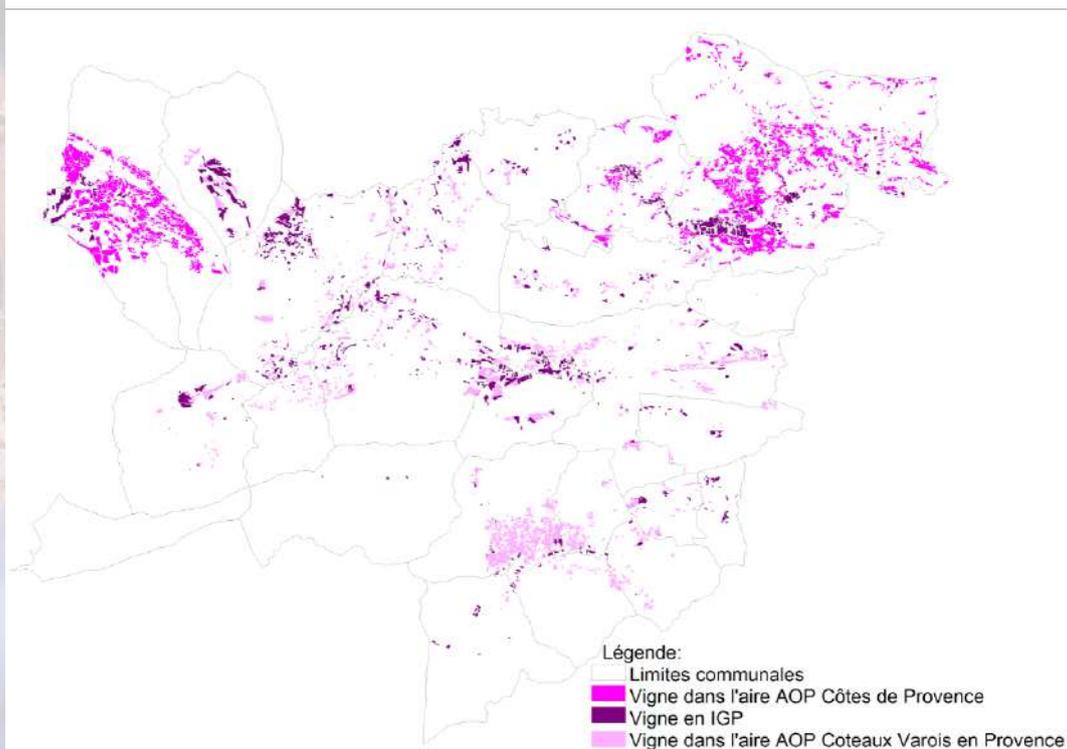
Sur le territoire de la Provence Verte, la viticulture est prédominante. En effet, celle-ci représente 42% des espaces agricoles viticoles.

L'agriculture en Provence Verte: une prédominance viticole (42% des espaces agricoles sont viticoles)



La viticulture en Provence Verte en 2017

Source: CA83
Edition : Mars 2020



☀ **Territoire viticole des plus dynamiques** avec une communication et des journées techniques (Viti durable, journées démonstrations...):

Description: La communication sur les différentes démarches précédentes fait du territoire de la Provence Verte une véritable terre viticole des plus dynamiques en viticulture agroécologique.

Le projet de la collectivité est de poursuivre et multiplier les journées techniques à destination des viticulteurs, voire du grand public.

La CAPV souhaite se baser sur les expériences récentes en la matière que sont :

- Les journées de démonstration de matériel d'entretien mécanique du sol en alternative aux herbicides chimiques qui ont eu lieu dans le cadre de la Foire de Brignoles – ou hors cadre fin octobre 2020, la Foire n'ayant pu avoir lieu ;
- Des journées d'ateliers techniques et d'échanges entre viticulteurs, avec les conseillers viticoles : Rencontres de la Viticulture Durable du 13 mars 2020, au sein des locaux de la CAPV à Brignoles.

Ainsi, il est prévu de consacrer plusieurs ½ journées de l'édition 2021 de la Foire de Brignoles, en octobre 2021, à des démonstrations et ateliers techniques sur l'agro-écologie en viticulture :

- Nouvelle édition des Rencontres de la Viticulture Durable sous forme de démonstration d'outils innovants de travail du sol et d'ateliers sur les couverts végétaux et le fonctionnement du sol, à Brignoles.
- Journée de Forum « Plan National Dépérissement de la Vigne' Tour », le 22 octobre prochain, à Brignoles, consacré aux démarches scientifiques et techniques de lutte contre le dépérissement de la vigne.
- Atelier virtuel autour de la taille non mutilante de la vigne
- Conférences sur les cépages résistants aux maladies et adaptés à la sécheresse
- Atelier sur l'irrigation de la vigne.

Plusieurs journées portes ouvertes sur les exploitations qui ont des parcelles pilotes à pratiques bas-intrants, ainsi que de nouvelles journées techniques et de démonstration sur l'agroécologie et la qualité de l'eau, sont également en projet pour 2022.

Objectifs : Ce travail permet d'améliorer encore les pratiques viticoles pour un moindre impact sur l'eau et l'environnement et avoir l'ambition d'afficher l'image d'un territoire viticole vertueux, à l'écoute des attentes de sa population.

Le socle agricole de la Provence Verte :

- 🌱 **Pérennisation du socle agricole de la Provence Verte** avec les Actions anti-friche et les Projets de Zones Agricoles Protégées sur Provence Verte :

Zones Agricoles Protégées :

Description : L'outil Zone Agricole Protégée est un outil de protection des terres agricoles à long terme dont les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Donner une visibilité aux exploitants agricoles sur le maintien de leur outil de travail : le foncier agricole
- Asseoir la trame jaune du territoire
- Diminuer la pression foncière sur les espaces agricoles protégés
- Envoyer un signal fort aux propriétaires de foncier agricole sur le maintien en zone agricole des parcelles
- Favoriser la reconquête des espaces incultes

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme.

Les ZAP (Zone Agricole Protégée) visent à mieux prendre en compte la vulnérabilité de certains espaces agricoles face à la périurbanisation et à la construction d'infrastructures de diverses natures.

Sur notre territoire 6 150 ha de ZAP sont répertoriées.

Objectif : D'ici 2023 l'objectif étant de créer dix ZAP supplémentaires sur le territoire. En effet dix nouvelles communes se sont engagées dans la création d'une ZAP sur leur territoire.

Zoom sur la ZAP de la Roquebrussanne :



Plans Anti-friches :

Descriptions : Les actions anti-friches mises en œuvre sur les territoires sont à la fois des actions de communication mais également des actions ciblées à l'attention des propriétaires de terres en friche comme des réunions de sensibilisation à la remise en valeur des fonds agricoles. Elles sont complémentaires aux actions de préservation du foncier et permettent de répondre à plusieurs enjeux du territoire.

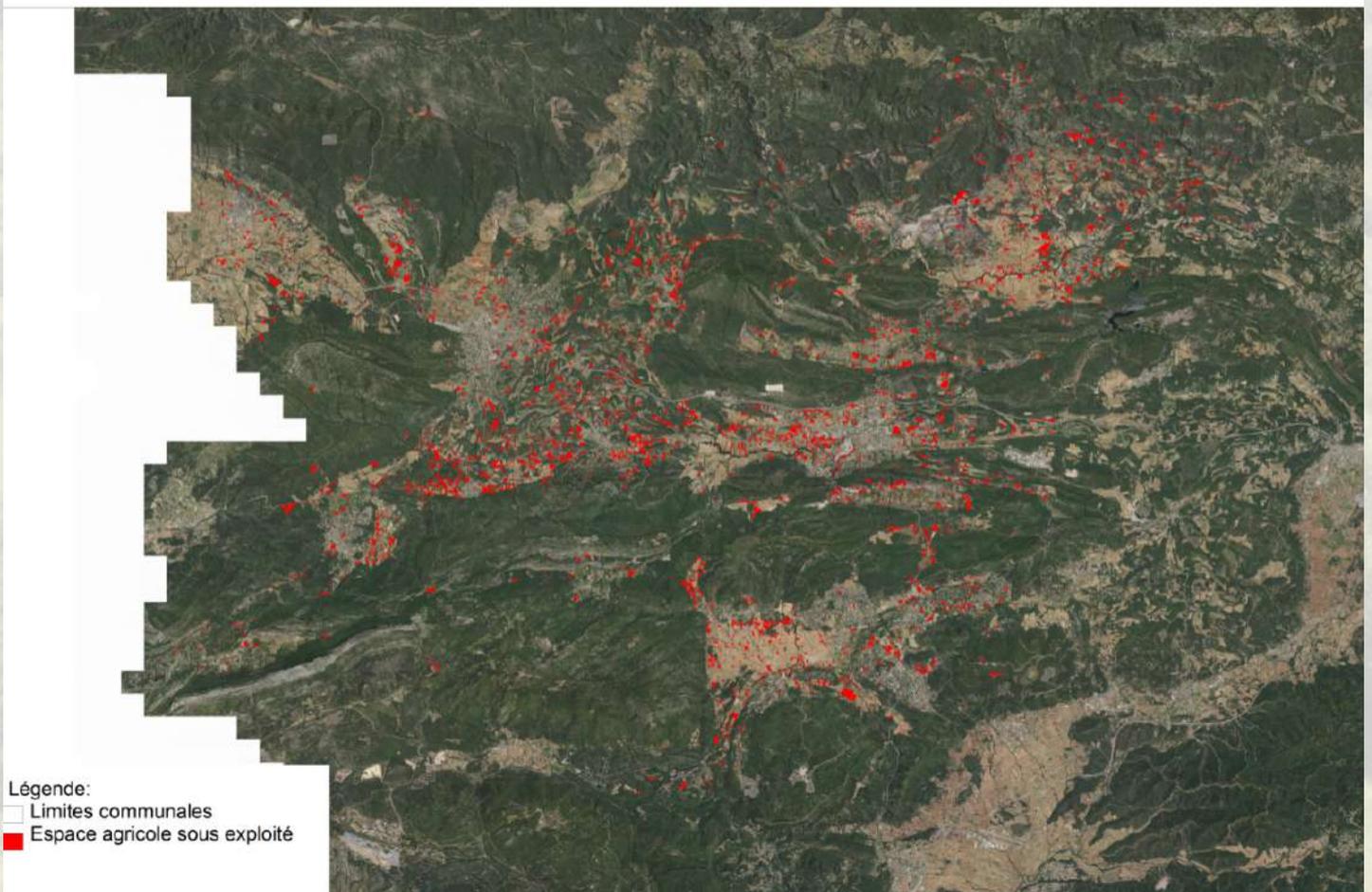
7 communes de la Provence Verte ont mis en œuvre des actions anti-friches : Rougiers - Nans-les-Pins - Saint Maximin - Brignoles - Tourves - La Celle.

Objectifs :

Les actions anti-friches :

- Permettent la remise en culture de secteurs autrefois agricoles
- Répondent aux besoins de développement des exploitants d'un territoire
- Répondent à la demande en produits agricoles locaux par la remise en culture
- Font connaître aux propriétaires toutes les possibilités de mise à disposition des terres
- Permettent la rencontre entre propriétaires et agriculteurs pour favoriser la mise à disposition des parcelles.
- Revalorisent des paysages agricoles abandonnés
- Développent les filières alimentaires sur les parcelles ayant un accès à l'irrigation.

L'agriculture en Provence Verte: des potentialités de développement - 16% des espaces sont manifestement sou



L'œnotourisme :

La Provence Verte et Verdon tourisme est titulaire du label Vignobles & Découvertes, un label œnotouristique délivré par Atout France.



🌿 Les initiatives du territoire :

Cette année le territoire participe également au "Fascinant Week-End Vignobles & Découvertes" qui aura lieu le 3e week-end d'octobre, un week-end d'animation originale sur le vin. Le programme est en cours d'élaboration (=> peut être mis en avant comme un des projets de la collectivité pour l'œnotourisme.

Dans le cadre de la convention Provence Verte, la Chambre d'Agriculture du VAR a mis au point un guide des producteurs qui commercialisent en circuits courts. Celui-ci recense 71 caves et domaines.

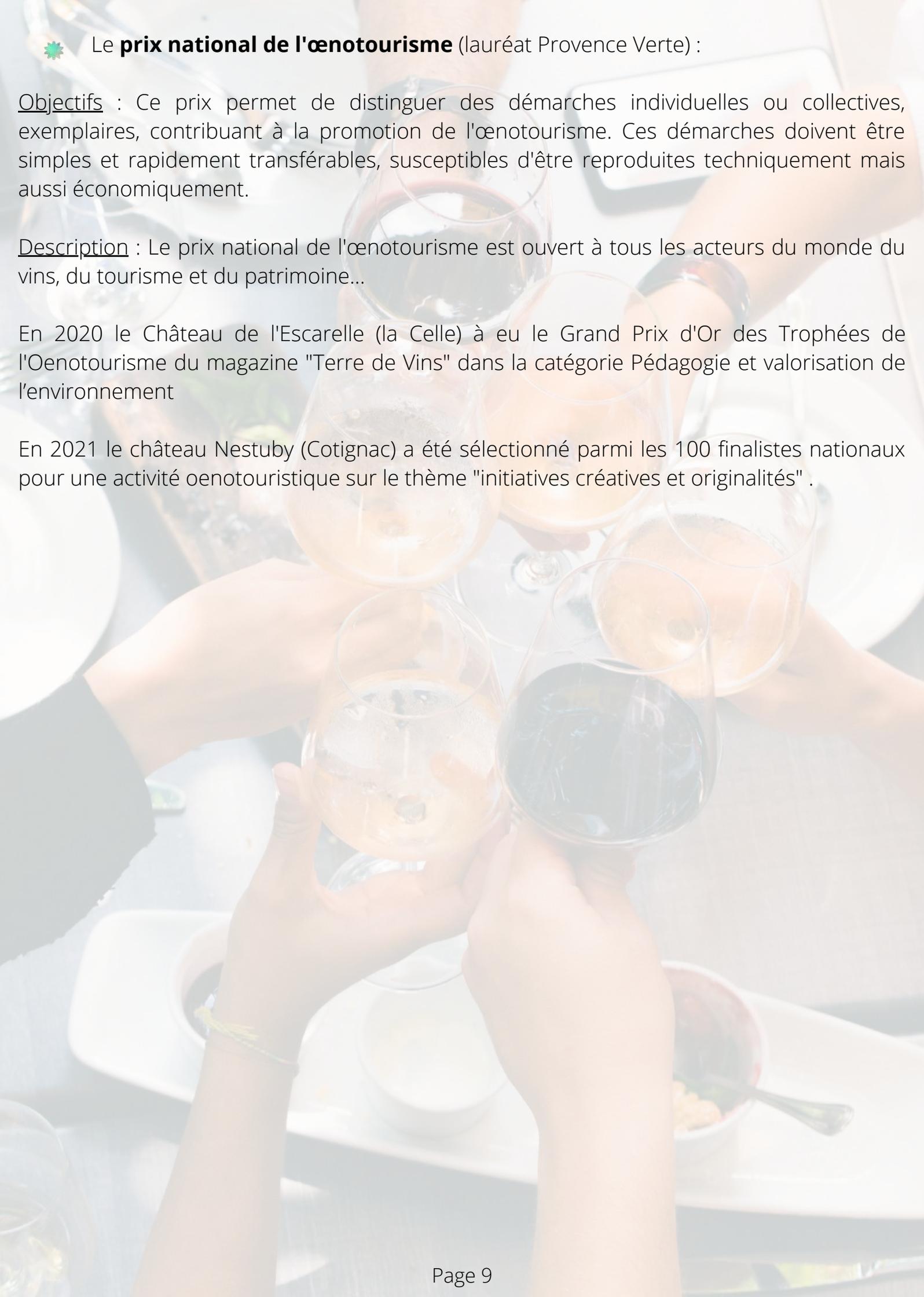
🌿 La route des Vins :

Description : La route des vins de Provence parcourt les vignobles du littoral méditerranéen, entre Nice et le delta du Rhône sur près de 200 kilomètres d'est en ouest. Délimitée au Nord et à l'Est par les Alpes, elle s'étend sur les départements du Var (83), des Bouches-du-Rhône (13) et une partie du Vaucluse (84). En 2021, 72 exploitations viticoles de l'agglomération sont adhérents à la Route des Vins.

Cette route des Vins se décline en plusieurs routes au cœur de la Région Sud, dont plusieurs sont un focus sur la Provence Verte :

- Escapade en famille entre Verdon et Provence Verdon ;
- Authentique et mystique Sainte-Baume.





Le **prix national de l'œnotourisme** (lauréat Provence Verte) :

Objectifs : Ce prix permet de distinguer des démarches individuelles ou collectives, exemplaires, contribuant à la promotion de l'œnotourisme. Ces démarches doivent être simples et rapidement transférables, susceptibles d'être reproduites techniquement mais aussi économiquement.

Description : Le prix national de l'œnotourisme est ouvert à tous les acteurs du monde du vins, du tourisme et du patrimoine...

En 2020 le Château de l'Escarelle (la Celle) à eu le Grand Prix d'Or des Trophées de l'Oenotourisme du magazine "Terre de Vins" dans la catégorie Pédagogie et valorisation de l'environnement

En 2021 le château Nestuby (Cognac) a été sélectionné parmi les 100 finalistes nationaux pour une activité œnotouristique sur le thème "initiatives créatives et originalités" .

Contacts :



Agglomération Provence Verte

Madame Vanessa COLIN

Directrice de l'Agriculture

agriculture@caprovenceverte.fr

04 98 05 27 10



Avec la participation des services de la
Chambre d'Agriculture du Var :

